

# LA STRUCTURATION DE LA DEMARCHE PREVENTION PRESQU'ÎLE

## Convention intercommunale

- Elle cadre la démarche partenariale
- Durée de validité : mandat électoral

2 réunions/an

## COMITE DE PILOTAGE PREVENTION PRESQU'ÎLE

**Composition** : maires et élus délégués des Villes partenaires

**Rôle** : définition des orientations et validation des actions ainsi que des moyens à mutualiser

## COMITE TECHNIQUE

**Composition** : techniciens en charge de la prévention et du CLSPD des Villes partenaires  
**Rôle** : mise en œuvre et suivi des actions, animation des groupes de travail, élaboration des bilans et définition du plan de financement

Les actions mises en œuvre

\*Prise en compte des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Mise en place de 4 groupes de travail

### GW VIF n° 1

Instance de coordination et de suivi de la démarche de prise en compte des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

### GW VIF n° 2

Groupe de suivi de l'évolution du phénomène de violences conjugales et intrafamiliales sur la Presqu'île

### GW VIF n° 3

Culture commune en matière de VIF

### GW VIF n° 4

Les actions en direction des victimes

Harmonisation de l'accueil des TIG sur la Presqu'île

Échange sur les modalités d'accueil des TIG réalisés  
Mise en place d'une formation Presqu'île à destination des tuteurs de TIG réalisés

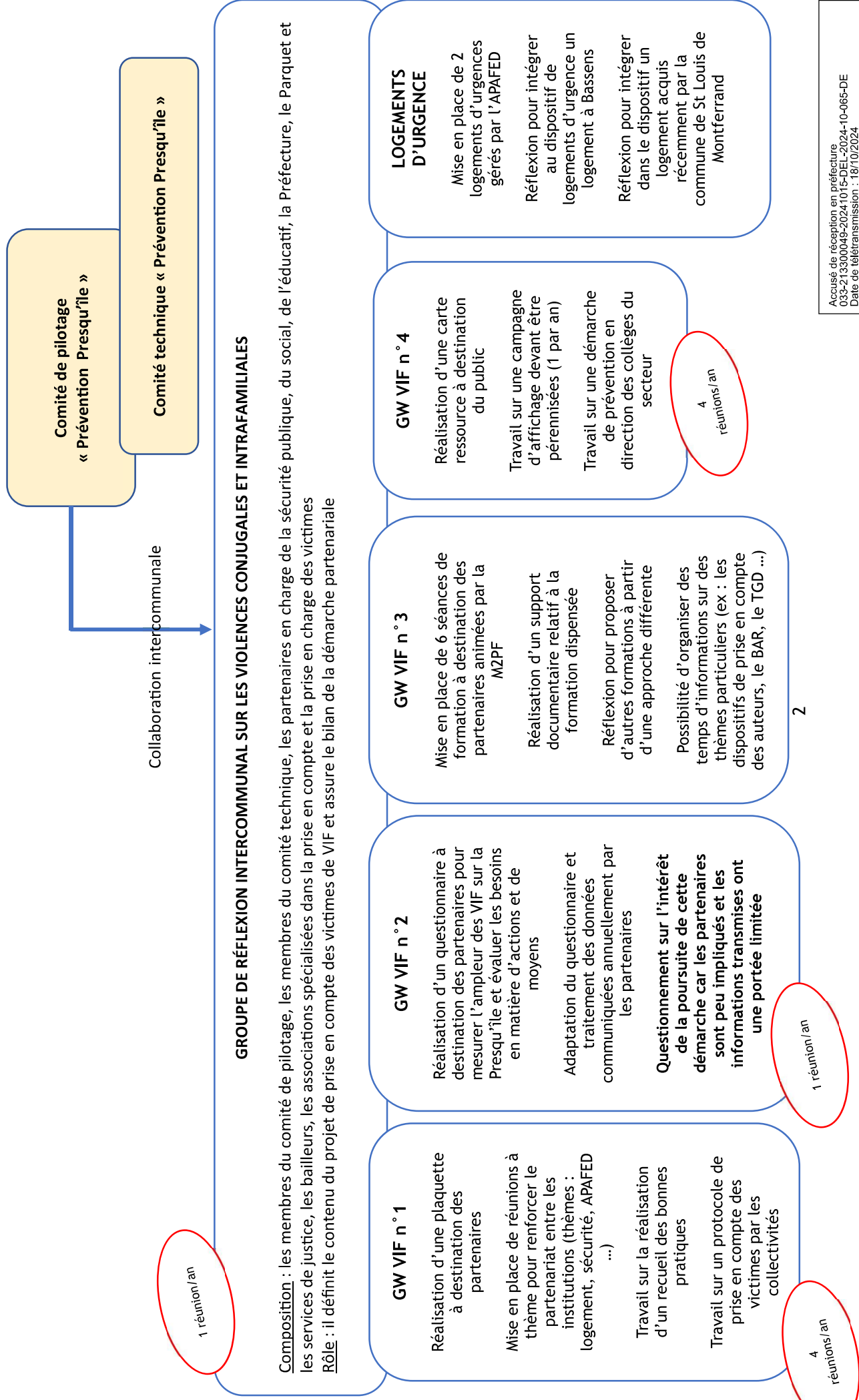
En stand by

Chantiers jeunes intercommunaux

Convention réalisée (non finalisée)

En stand by

**\*LA STRUCTURATION DE LA DEMARCHE INTERCOMMUNALE DE PRISE EN COMPTE DES VICTIMES DE VIF**



1 réunion/an

**GRUPE DE RÉFLEXION INTERCOMMUNAL SUR LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES**

Composition : les membres du comité de pilotage, les membres du comité technique, les partenaires en charge de la sécurité publique, du social, de l'éducatif, la Préfecture, le Parquet et les services de justice, les bailleurs, les associations spécialisées dans la prise en compte et la prise en charge des victimes  
Rôle : il définit le contenu du projet de prise en compte des victimes de VIF et assure le bilan de la démarche partenariale

**GW VIF n ° 1**  
 Réalisation d'une plaquette à destination des partenaires  
 Mise en place de réunions à thème pour renforcer le partenariat entre les institutions (thèmes : logement, sécurité, APAFED ...)  
 Travail sur la réalisation d'un recueil des bonnes pratiques  
 Travail sur un protocole de prise en compte des victimes par les collectivités

4 réunions/an

**GW VIF n ° 2**  
 Réalisation d'un questionnaire à destination des partenaires pour mesurer l'ampleur des VIF sur la Presqu'île et évaluer les besoins en matière d'actions et de moyens  
 Adaptation du questionnaire et traitement des données communiquées annuellement par les partenaires  
 Questionnement sur l'intérêt de la poursuite de cette démarche car les partenaires sont peu impliqués et les informations transmises ont une portée limitée

1 réunion/an

**GW VIF n ° 3**  
 Mise en place de 6 séances de formation à destination des partenaires animées par la MZPF  
 Réalisation d'un support documentaire relatif à la formation dispensée  
 Réflexion pour proposer d'autres formations à partir d'une approche différente  
 Possibilité d'organiser des temps d'informations sur des thèmes particuliers (ex : les dispositifs de prise en compte des auteurs, le BAR, le TGD ...)

2

**GW VIF n ° 4**  
 Réalisation d'une carte ressource à destination du public  
 Travail sur une campagne d'affichage devant être pérennisées (1 par an)  
 Travail sur une démarche de prévention en direction des collèges du secteur

4 réunions/an

**LOGEMENTS D'URGENCE**  
 Mise en place de 2 logements d'urgence gérés par l'APAFED  
 Réflexion pour intégrer au dispositif de logements d'urgence un logement à Bassens  
 Réflexion pour intégrer dans le dispositif un logement acquis récemment par la commune de St Louis de Montferriand